



SETCa
FGTB

Le point sur le travail du 24 et du 31 décembre chez Carrefour.

Comme beaucoup de travailleurs, vous commencez à penser à organiser vos réveillons. Malheureusement, dans la grande distribution ceux-ci sont souvent synonyme de travail. Cette année, la particularité est la suivante: les deux réveillons tombent un dimanche.

Pour le SETCa, les choses sont claires: les magasins doivent fermer le plus tôt possible ces jours-là. Nous avons donc examiné comment toutes les enseignes allaient se comporter et nous avons demandé la même chose chez Carrefour. Nous demandions donc à ce que vos magasins puissent fermer dès 16h, et que la journée de travail comporte au maximum 8h, comme c'est habituellement le cas. Pour rappel, Carrefour a décidé de fermer ses magasins à 17h00 les deux dimanches de réveillon et d'ouvrir à l'heure habituelle; voire d'ouvrir dès 8h du matin sur base d'un accord local. Nous apprenons également que Carrefour envisage d'ouvrir jusqu'à 21h les samedis 23 et 30 décembre.

Un petit point sur la situation s'impose :

- *Que font vos concurrents? La plupart des supermarchés fermeront leurs portes les dimanches 24 et 31 décembre à 13h00 voire 14h00. Seul le groupe Mestdagh fermera ses portes à 16h00.*
- *Est-il légal d'ouvrir les samedis 23 et 30 jusqu'à 21h00 : la réponse est clairement non. Ni la loi, ni les conventions collectives de travail sectorielles ou d'entreprise ne permettent d'ouvrir les 23 et 30 décembre jusqu'à 21h00.*
- *Nous vous rappelons également la règle de 11h00 minimum de pause entre deux prestations. Ex: vous travaillez jusqu'à 20h15 le samedi, vous ne pourrez donc pas travailler le dimanche avant 7h15.*
- *Il n'est pas question, à l'occasion des fêtes, d'introduire du travail de nuit dans les magasins. Pour rappel, le travail de nuit est tout le travail effectué entre 20h00 et 6h00 du matin.*

Ce petit rappel étant fait, vous ferez le choix de travailler ou pas le jour des réveillons puisque évidemment, la règle absolue reste le volontariat et pas d'étudiants pour ces journées-là.

Nous regrettons évidemment, que Carrefour ait à nouveau fait le choix de se démarquer de ses concurrents, et ce en mettant à mal le bien-être des travailleurs et leurs possibilités de terminer le travail plus tôt le jour des réveillons. Nous restons dubitatifs sur l'intérêt commercial d'une ouverture aussi tardive pour ces deux journées-là.

Le SETCa vous souhaite d'ores et déjà de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année et continuera à défendre vos intérêts en période de fêtes, comme le reste de l'année.



Syndicat des employés, techniciens et cadres

www.setca.org | Editeurs responsables : Jan DE WEGHE & Myriam DELMEE | SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles